

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES

**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT**

POLITIQUE NATIONALE DE GENRE

AOUT 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
PREFACE	4
AVANT-PROPOS.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE... ..	11
1.1 CONTEXTE INTERNATIONAL	11
1.2 CONTEXTE REGIONAL ET SOUS-REGIONAL	12
1.3 CONTEXTE NATIONAL.....	13
CHAPITRE 2 : ANALYSE DE LA SITUATION DU GENRE AU NIGER.....	14
2.1 GENRE, CONTEXTE SOCIAL ET CULTUREL.....	14
2.1.1 Pratiques Socioculturelles	14
2.1.2 Situation au sein du ménage et dans la communauté.....	15
2.2 GENRE ET SERVICES SOCIAUX	17
2.2.1 Education et Formation.....	17
2.2.2. Santé.....	18
2.2.3 Eau, Hygiène/Assainissement et Energie	20
2.2.4 Système de Protection Sociale	22
2.3. GENRE, EMPLOI, ECONOMIE ET PAUVRETE	22
2.3.1 Situation dans l’Emploi.....	22
2.3.2. Situation dans le Secteur Economique.....	23
2.3.3 Situation de Pauvreté	26
2.4 GENRE, GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE.....	27
2.4.1. Gouvernance	27
2.4.2 Paix et Sécurité.....	29
2.5 GENRE, DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE ET MIGRATION	30
2.5.1 Dividende Démographique	30
2.5.2 Migration.....	30
2.6 GENRE, ENVIRONNEMENT ET URGENCES HUMANITAIRES	31
2.6.1 Environnement et Changement Climatique.....	31
2.6.2 Urgences Humanitaires et Gestion des Risques et Catastrophes	32
CHAPITRE 3 : ORIENTATION STRATEGIQUE POUR L’EQUITE DE GENRE	35
3.1 VISION	35
3.2. Mission	35
3.3 OBJECTIFS.....	35

3.4. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNG	36
3.5 AXES STRATEGIQUES	37
CHAPITRE 4: CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE	43
4.1. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA PROMOTION DE L'ÉQUITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DE GENRE	43
4.2. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION, DE COORDINATION, DE COMMUNICATION ET DE SUIVI- EVALUATION.....	48
4.3 LES DEFIS DE MISE EN ŒUVRE	51
CONCLUSION	53

PREFACE

Notre Politique Nationale de Genre traduit l'engagement constant du Gouvernement en faveur de la promotion de l'équité dans notre société, conformément à notre constitution. Cet engagement est cohérent avec notre vision de développement comme spécifiée dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI), Niger 2035 qui veut que le Niger soit : « *un pays moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles dans une Afrique unie et solidaire* ».

Faut-il le rappeler, dans le cadre de la SDDCI, notre ambition est de promouvoir une croissance forte, favorable à une accélération du développement humain durable par « la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables ». Dans cette perspective, la lisibilité des questions transversales et systémiques comme le genre, est une condition indispensable aux succès des actions futures.

De manière opérationnelle, la Politique Nationale de Genre favorisera l'émergence d'un cadre harmonisé de coordination des interventions des partenaires en matière de genre. Cela contribuera à créer un esprit de complémentarité et de synergie afin d'atteindre de façon efficace nos objectifs de développement à moyen et long termes.

Je formule le vœu que l'ensemble des acteurs impliqués s'en approprient et participent effectivement à son opérationnalisation dans l'intérêt général de notre population.

S E. BRIGI RAFINI

Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

AVANT-PROPOS

Le Gouvernement du Niger a adopté une Politique Nationale de Genre (PNG) le 31 juillet 2008 et validé son plan d'action décennal 2009-2018 en mai 2009, ce qui constitue un cadre d'orientation nationale en matière de promotion du genre.

Neuf (9) ans après la mise en œuvre de cette politique, des nouveaux contextes et défis sont apparus eu égard aux enjeux liés à la croissance démographique accélérée, à la paix et à la sécurité et aux urgences humanitaires. La prise en compte de ces préoccupations a amené mon département ministériel à réviser la Politique Nationale de Genre.

Cette politique se veut un cadre de concertation et de dialogue pour assurer un développement humain durable et équitable.

Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques suivants :

1. Amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes ;
2. Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ;
3. Autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, la gestion des risques de catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires ;
4. Renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat.

La mise en œuvre efficace de cette Politique Nationale de Genre permettra une meilleure protection des droits des femmes et des hommes par rapport à leur chance d'accéder notamment à une formation de qualité, à des emplois sans discrimination, à des prestations de santé pour tous, à l'eau potable partout et pour tous, à la paix, à la sécurité et à la protection sociale équitable.

Le Programme de Renaissance du Niger Acte II qui sous-tend la Politique Nationale de Genre s'est engagé à lutter contre les inégalités et iniquités de genre qui représentent des facteurs structurants du sous-développement.

L'adoption de cette politique, permettra de mettre en place un mécanisme plus performant d'intégration du genre dans les politiques publiques en vue de réduire significativement les effets de ces nouveaux enjeux sur le développement humain.

Le plan d'action quinquennal de mise en œuvre qui devra l'accompagner offre l'occasion de traduire dans les faits les orientations de cette politique.

Pour terminer mon propos, je voudrais adresser mes vifs remerciements à tous les acteurs qui nous ont apporté leurs appuis tout au long du processus de révision de la Politique Nationale de Genre.

MADAME EL BACK ZEINABOU TARI BAKO

**Ministre de la Promotion de la Femme
et de la Protection de l'Enfant**

SIGLES ET ABREVIATIONS

AN	: Assemblée Nationale
CCSC	: Communication pour un Changement Social de Comportement.
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
CDE	: Convention relative aux Droits de l'Enfant.
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes.
CESOC	: Conseil Economique, Social et Culturel
CIGD	: Comité Interministériel Genre et Développement
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement.
CILSS	: Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNDH	: Commission Nationale des Droits Humains
CONGAFEN	: Confédération des ONG et Associations Féminines du Niger.
CTC	: Comité Technique de Communication
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DPG	: Déclaration de Politique Générale
ECVMA	: Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture
EDSN	: Enquête Démographique et de Santé au Niger
ENISED	: Enquête Nationale sur les Indicateurs Socioéconomiques et démographiques
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
HACP	: Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
IEC/CCC	: Information, Education et Communication/Communication pour un Changement de Comportement
IMF	: Institutions de Micro Finance
INS	: Institut National de la Statistique
MESRI	: Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MP	: Ministère du Plan
MPF/PE	: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.
MSP	: Ministère de la Santé Publique

NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
ODD	: Objectifs de Développement Durable.
OIM	: Organisation Internationale de la Migration
ONG	: Organisation Non Gouvernementale.
OSC	: Organisation de la Société Civile
ONPG	: Observatoire National pour la Promotion du Genre
PCLCP	: Plan Cadre de Lutte Contre la Pauvreté.
PDES	: Plan de Développement Economique et Social.
PF	: Planification Familiale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNG	: Politique Nationale de Genre
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement.
PROSEHA	: Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
RGAC	: Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel.
RGP/H	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH	: Rapport Mondial sur le Développement Humain
SDDCI	: Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SR	: Santé de la Reproduction
SWEDD	: Sahel Women Empowerment and Demographic Dividend/ Projet Régional Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
TBA	: Taux Brut d'Admission
TBS	: Taux Brut de Scolarisation.
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
TNS	: Taux Net de Scolarisation.
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population.
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
VBG	: Violences Basées sur le Genre
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être

INTRODUCTION

L'égalité et l'équité sont nécessaires pour exploiter le potentiel humain afin d'améliorer le niveau de développement d'un pays.

C'est conscient de ce fait que le Niger a adopté et mis en œuvre depuis 2008 la Politique Nationale de Genre qui poursuit la promotion d'un environnement favorable à l'équité et l'égalité de chances pour les hommes et les femmes. Cependant une évaluation de cette politique en 2016, a montré les nécessités d'amélioration suivantes :

- le renforcement des stratégies opérationnelles pour un environnement socioculturel favorable à l'égalité et à l'équité de genre ;
- le renforcement des mécanismes opérationnels de coordination, de suivi et évaluation, de contrôle et d'intégration du genre notamment les cellules Genre ;
- l'actualisation de la PNG pour prendre en compte l'évolution du contexte régional et national et les enjeux de développement.

La présente Politique Nationale de Genre (PNG), élaborée à travers une approche participative et interactive, intervient pour prendre en compte ces besoins d'amélioration. Elle constitue de par ses objectifs un véritable socle pour le développement durable et la croissance inclusive au Niger (SDDCI Niger 2035).

Cette politique est structurée en quatre (4) chapitres :

- **le premier chapitre** présente l'analyse du contexte et justification de la PNG retraçant les cadres référentiels aux niveaux international, régional et national et leurs incidences sur la situation du genre au Niger.
- **le deuxième chapitre** dresse le profil genre du Niger à travers l'analyse du contexte socioculturel, des rôles socioéconomiques des femmes et des hommes, des enjeux sécuritaires, humanitaires, environnementaux, démographiques et des cadres juridique et institutionnel qui les sous-tendent. Il identifie les inégalités de genre qui se posent actuellement au Niger et met en exergue les contraintes qui en découlent et qui affectent

spécifiquement l'accès et la participation équitable des hommes et des femmes aux ressources, aux bénéfices et aux opportunités du développement.

- **le troisième chapitre** présente le cadre d'orientation stratégique pour l'équité de genre au Niger. Il clarifie la vision, le but et les objectifs de la politique. Il précise également les principes directeurs de la PNG et ses axes stratégiques.
- **le quatrième chapitre** est consacré au cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la PNG. Il clarifie les rôles et responsabilités des parties prenantes, des mécanismes de concertation, de coordination, de communication, de suivi et d'évaluation. Il présente les défis à relever pour garantir l'atteinte des objectifs de la PNG.

CHAPITRE 1 : ANALYSE DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE

L'intérêt croissant en faveur des questions de genre s'est renforcé ces dernières années par l'adoption successive de programmes et de conventions aux niveaux international, régional, sous-régional et national.

1.1 CONTEXTE INTERNATIONAL

Plusieurs conférences internationales ont été organisées au cours de ces dernières décennies sur les questions relatives à l'équité et à l'égalité de genre. Ces tribunes avaient comme objectif de remodeler la vision sur les conditions de vie des femmes, les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes et le respect des droits humains.

Parmi ces conférences, on peut citer :

- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) ;
- la Conférence Internationale sur Femmes et Développement de Beijing.

L'évaluation de Beijing +20 en 2015 a permis de constater le bilan mitigé obtenu en matière d'équité et d'égalité des sexes en raison notamment de l'inadéquation des mécanismes nationaux mis en place et de l'insuffisance des ressources allouées par les Etats et les donateurs au profit de l'équité et de l'égalité de Genre. De même, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté en 2015 les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et a donné une place importante à la promotion du genre.

1.2 CONTEXTE REGIONAL ET SOUS-REGIONAL

Aux niveaux régional et sous régional, d'importants engagements sont pris par le Niger. Il s'agit notamment :

- de la Charte de l'Union Africaine qui stipule clairement qu'il revient à l'Etat de "veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que énoncés dans les déclarations et conventions internationales " ;
- de la Déclaration solennelle des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Union Africaine en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les instances de décision et au niveau des postes électifs, adoptée en 2004 ;
- de la Politique Genre du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), élaborée en 2008 ;
- de la Politique de Genre de l'Union Africaine, adoptée en 2009 qui vise à accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sur le continent ;
- du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui est l'expression d'un engagement des dirigeants africains à promouvoir individuellement et collectivement le développement durable dans leurs pays respectifs et en Afrique en général;
- de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dont l'aspiration 6 vise : « une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants »,
- de l'Acte Additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, adopté le 19 mai 2015 à Accra et sa feuille de route ;
- de la Politique Commune Genre de l'UEMOA adoptée en mars 2016.

Ces contextes régional et sous régional offrent au Niger de réelles opportunités pour réaliser l'équité et l'égalité de genre.

1.3 CONTEXTE NATIONAL

Au plan national, la prise en compte du genre s'est affirmée à travers :

- la Constitution du 25 novembre 2010 qui dispose en son article 10 que : « tous les nigériens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs » et en son article 22 que : « (i) l'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées; (ii) les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national; (iii) L'Etat prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée. Il leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale de genre et le respect des quotas » ;
- le Programme de Renaissance Acte II du Président de la République qui met l'accent sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des filles et sur leur participation pleine et effective à tous les niveaux décisionnels de la vie politique , économique et publique ;
- la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) avec comme objectif de bâtir un pays moderne, démocratique et uni, bien gouverné et pacifique, ouvert au monde, ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès ;
- le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) ayant pour objectif de promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population.

CHAPITRE 2 : ANALYSE DE LA SITUATION DU GENRE AU NIGER

Ce chapitre présente le profil genre du Niger à travers l'analyse de la situation des femmes et des hommes dans les domaines culturel, social, économique, juridique et institutionnel.

Le genre est une construction sociale qui se réfère aux rôles, aux responsabilités, aux normes et aux valeurs attribués aux hommes et aux femmes sur la base de leur appartenance à l'un ou l'autre sexe. Il exprime les rapports sociaux entre hommes et femmes qui se fondent sur des valeurs et des normes acquises par la culture.

Le genre est à la fois un concept sociologique, une approche de développement, une stratégie opérationnelle et une méthode d'analyse. Il ne signifie pas «femmes » et il n'exclut pas les hommes.

2.1 GENRE, CONTEXTE SOCIAL ET CULTUREL

L'analyse de la situation des questions de développement selon une approche basée sur le genre implique au préalable la connaissance du contexte socioculturel qui détermine les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société.

Ceci revient à interroger les réalités sociales afin de saisir les fondements et les mécanismes qui sont à la base de ces rapports. A cet effet, l'analyse permet de comprendre la distribution des rôles et l'attribution des statuts selon le sexe ainsi que les valeurs culturelles et les normes sociales desquelles ils découlent et qui les reproduisent.

2.1.1 Pratiques Socioculturelles

Des efforts importants ont été faits pour améliorer les conditions de vies des hommes et des femmes. Au plan légal et institutionnel, ces efforts ont porté sur l'adoption de (i) la Charte Nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias signée le 12 mai 2011 et (ii) la loi n°2014-72 du 20 novembre

2014 relative aux juridictions pour mineurs. Au plan opérationnel, on peut noter la mise en œuvre des programmes et stratégies tels que (i) la stratégie genre et islam, (ii) la stratégie école de maris, (iii) l'initiative pour les adolescentes du Niger, ou encore (iv) la mise en œuvre des programmes de sensibilisation pour un changement de comportement.

C'est ainsi que plusieurs indicateurs ont connu des améliorations. A titre d'exemple, le taux d'excision est passé de 4% en 2006 à 2% en 2012 et le taux d'entrée en union des filles avant l'âge de 15 ans est passé de 38% en 2006 à 30% en 2012.

Cependant, l'efficacité des efforts consentis a été limitée par la persistance de certaines pratiques socioculturelles à l'égard de la femme au Niger. Il s'agit notamment de la problématique du mariage des enfants, de la difficulté du maintien de la jeune fille à l'école et de la faible utilisation des méthodes contraceptives. Cette situation s'explique entre autres par l'inadaptation de notre système éducatif en ce qu'il ne prend pas suffisamment en compte l'éducation à la citoyenneté et contribue peu à l'intégration sociale de l'apprenant dans son milieu.

2.1.2 Situation au sein du ménage et dans la communauté

En plus des efforts en faveur du changement de comportements sociaux, des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la situation de la femme dans le ménage et dans la communauté. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme de formation en leadership féminin.

La situation actuelle de la société nigérienne se caractérise par une riche diversité culturelle matérialisée par la coexistence de plusieurs groupes ethniques qui partagent pour l'essentiel les mêmes valeurs socioculturelles fondées sur l'islam, religion dominante au Niger.

L'organisation sociale traditionnelle de la société nigérienne est de type patriarcal dans la majorité des communautés. C'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage, fixe les règles et le code de conduite et assure le contrôle et la

gestion des biens familiaux. Il prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage.

Quant à la femme, elle a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique. Elle s'occupe des travaux ménagers, de l'éducation des enfants et de l'entretien des autres membres de la famille.

Il faut souligner que l'exercice d'activités économiques génératrices de revenus confère à la femme un rôle social et un prestige en cas de réussite. Mais cette particularité ne signifie pas égalité de statut ou de position entre l'homme et la femme.

Dans la majorité des milieux socioculturels, à partir d'un âge avancé, les femmes peuvent jouer au sein de la communauté les rôles de conseillères et de médiatrices dans la conclusion des alliances matrimoniales et la résolution des conflits familiaux. Cependant, ces apports ne signifient pas qu'elles aient plein pouvoir dans les décisions finales.

2.2 GENRE ET SERVICES SOCIAUX

2.2.1 Education et Formation

Au Niger, les opportunités d'accès à l'éducation et à la formation sont identiques aussi bien pour les filles que pour les garçons. Des efforts ont permis d'améliorer les indicateurs en matière d'éducation en général. C'est ainsi que (i) le taux de préscolarisation des enfants âgés de 3 à 6 ans est passé de 5,4% en 2012 à 6,8% en 2015, (ii) le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 68,6% en 2012 à 76,2% en 2016, (iii) le taux de scolarisation au secondaire est passé respectivement de 8% et 21% en 2012 à 9% et 31% pour le premier et deuxième cycle (iv) la part de l'enseignement professionnel et technique est passé de 13,6% en 2011 à 25,6% en 2015.

De même, les efforts publics ont permis de réduire les inégalités entre les filles et les garçons. A titre illustratif :

- les écarts entre les sexes ne sont pas importants comme l'attestent les différents taux bruts de scolarisation au préscolaire qui sont de 6,6 % pour les garçons et 6,9 % pour les filles.¹
- le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 69,9% en 2010 à 80,2% en 2015 pour les garçons, soit une progression de 10,3 points et celui des filles est passé de 56,8% en 2010 à 68,0% en 2015, soit une progression de 11,2 points.

Cependant, ces efforts doivent être poursuivis et renforcés afin de réduire davantage les disparités au niveau de la scolarisation. En effet, le diagnostic actuel se présente comme suit :

- au secondaire, le TBS est de 34,2% avec 28,8% des filles scolarisées contre 39,9% des garçons au premier cycle. Au niveau du second cycle, le TBS est de 8,6% avec 5,7% des filles scolarisées contre 11,6% des garçons. Les taux d'achèvement sont faibles et les écarts très importants. En effet, en 2015,

¹ Source : Annuaire statistique 2015 MEP/A/PLN/EC

ce taux est de 15,9% chez les filles et 21,7% chez les garçons pour le premier cycle. Au second cycle, il est de 5% chez les filles et 9,8% chez les garçons.

- *Au niveau de l'enseignement professionnel et technique*, les filles représentent 39% des effectifs des apprenants dans les établissements publics et privés de l'enseignement formel en 2015.²
- *Au niveau de l'éducation de base non formelle*, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus est de 28,4% dont 18,1 % pour les femmes et 40,08% pour les hommes selon l'ECVMA 2014.
- *Au niveau supérieur*, les effectifs des étudiants dans les Universités et Instituts publics et privés, la proportion des filles est de 22,33%. Le Taux Brut de scolarisation est de 2,67% dont 3,70 % pour les garçons et 1,76% pour les filles.

2.2.2. Santé

En matière de santé, l'Etat a fourni des efforts en vue d'améliorer l'accessibilité physique et financière aux services et soins de santé par la construction d'infrastructures et les mesures de gratuité notamment pour les femmes et les enfants.

En dépit des efforts déployés, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des soins et services de santé sont à améliorer de manière générale. En particulier, il y a lieu de mettre l'accent sur les actions visant à promouvoir les services de santé en faveur des femmes compte tenu de la spécificité de leurs besoins. Les indicateurs suivants mettent en évidence la précarité de la santé de la femme :

- un taux d'utilisation de 12% des méthodes contraceptives modernes et 14% pour les autres méthodes;
- un taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié de 29,3% en 2012 ;

²Source : annuaire statistique MEP/T 2015

- un taux de mortalité maternelle élevé malgré une baisse de 648 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2006 à 535 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2012 et 520 pour 100.000 naissances vivantes en 2015. Dans ce ratio, la proportion des adolescentes est de 52%. Ces décès maternels représentent environ 39% de tous les décès des femmes en âge de procréer. En plus, 15,5% des décès maternels surviennent chez les adolescentes de 15 à 19 ans et 34,4% des décès des adolescentes (15 à 19 ans) sont des décès maternels ;³
- un taux de couverture en consultations prénatales passant de 36,33% en 2012 à 38,5% en 2015 ;
- la survenue de la fistule obstétricale est estimée entre 700 et 756 cas par an. La prévalence peut être estimée par différentes méthodes se basant notamment sur le taux d'accouchements dystociques. ⁴
- un taux de mortalité infantile passant de 81 pour mille en 2006 à 51 pour mille en 2012. Quant à la mortalité infanto juvénile, le taux reste encore élevé. Il se situe à 198 pour mille en 2006 contre 127 pour mille en 2012 Pour toutes les composantes de la mortalité, les enfants de sexe masculin (160 pour 1000) présentent un risque de mortalité plus élevé que celui des enfants de sexe féminin (146 pour mille) ;
- Une prévalence anémique élevée avec un taux de 46% chez les femmes et 73% chez les enfants ;⁵
- un taux de prévalence au VIH/SIDA passant de 0,7% en 2006 à 0,4% en 2012 tant pour les hommes que pour les femmes. Ce taux cache des disparités, par exemple, elle est de 0,6% chez la femme enceinte.⁶En ce qui concerne la connaissance approfondie du VIH/Sida, il est de 14,5% chez les femmes et 28,9% chez les hommes. Le Niger est l'un des pays les moins affectés par la pandémie en Afrique Sub-saharienne avec un taux de

³Source : ENISED 2015

⁴Source : Rapport réunion internationale FO Niger Février 2013, MSP

⁵Source : EDSN-IV-2012

⁶Source : enquête sentinelle, MSP 2014

séroprévalence en dessous de 1%. Toutefois, certaines pratiques socioculturelles (lévirat/sororat, excision), le faible niveau d'éducation et d'information des femmes, surtout en milieu rural, la faible capacité de décision et de négociation des femmes relativement à leur santé sexuelle, sont autant de facteurs de risque pour les femmes.

2.2.3 Eau, Hygiène/Assainissement et Energie

Il n'existe pas des données fiables prenant en compte le genre sur l'accès aux services de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement et de l'énergie.

Les développements ci-dessous liés à ces thématiques mettent l'accent sur les aspects qui peuvent influencer les actions en matière de genre.

- **Eau potable**

Au Niger, 67% des ménages (97 % en milieu rural et 61% en milieu urbain) s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée.

La fourniture en eau à la famille incombe traditionnellement aux femmes, aidées en cela par leurs filles et belles filles. C'est pourquoi elles sont souvent considérées comme les principales victimes en cas de pénuries d'eau. Toutefois, grâce aux appuis des projets et programmes, il est noté des mutations dans les rôles avec l'intervention plus marquée des hommes dans l'approvisionnement et le financement de l'eau. De même, on observe une plus grande implication des femmes dans la gestion des points d'eau où elles intègrent les comités de gestion.

- **Hygiène /Assainissement**

Dans ce domaine, des efforts ont permis d'améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement grâce à la construction d'infrastructures et aux actions de communication/sensibilisation. Ces efforts doivent être davantage renforcés afin d'améliorer les indicateurs liés au taux d'accès aux latrines hygiéniques et aux toilettes améliorées.

La femme est considérée comme la principale responsable de l'hygiène et de l'assainissement dans le foyer et dans la communauté, ce qui contribue à accroître sa charge de travail domestique.

De même, l'utilisation partagée par les hommes et les femmes des toilettes particulièrement dans les lieux publics n'est pas à l'avantage de certains groupes sociaux comme les femmes et les personnes handicapées. De manière opérationnelle, il y a nécessité de tenir compte des spécificités liées aux aspects suivants:

- la gestion de l'hygiène menstruelle ;
- le design des infrastructures d'assainissement et l'implication des femmes dans le management;
- la dignité et l'intimité des femmes et des filles en matière d'accès aux ouvrages d'assainissement dans les lieux publics et à l'école surtout en milieu rural ;
- l'adaptation des infrastructures aux besoins des personnes handicapées.

- **Energie**

L'accès à l'énergie joue un rôle important dans le processus de développement. En effet, l'énergie est nécessaire à l'accomplissement des tâches domestiques quotidiennes ainsi qu'à la réalisation des activités productives et de loisir.

Les services essentiels tels que la santé, l'éducation, les systèmes d'adduction d'eau, le transport ou la communication sont également dépendants de l'accès à l'énergie. La qualité d'énergie disponible influe globalement sur la qualité de vie des femmes et des hommes notamment sur l'efficacité et le coût des activités productives et domestiques.

Le manque d'énergie moderne suffisante pour les besoins socio-économiques de base, est vécu de façon différente, en fonction de la répartition des rôles et des tâches entre hommes et femmes. Du fait de leur plus grande charge de travail domestique, les femmes suppléent généralement au manque de services énergétiques en fournissant elles-mêmes l'énergie nécessaire aux travaux domestiques (par exemple, pilage des céréales ou corvée de bois).

Les allègements de ces tâches domestiques leur permettent de dégager un gain de temps au profit des activités économiques et de l'encadrement des enfants.

Dans le domaine énergétique, la satisfaction des besoins et la prise en compte des préoccupations différenciées des femmes et des hommes, dans le but de réaliser l'équité et l'égalité de genre doivent être promues.

2.2.4 Système de Protection Sociale

Le Niger a adopté la Politique Nationale de Protection Sociale en 2011 afin de matérialiser sa volonté en matière de promotion de protection sociale. Aussi, afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de cette politique, il y a nécessité de renforcer le cadre réglementaire, les services sociaux dédiés aux hommes et aux femmes et la couverture en assurance universelle. Un accent particulier doit être mis en faveur du monde rural.

2.3. GENRE, EMPLOI, ECONOMIE ET PAUVRETE

2.3.1 Situation dans l'Emploi

Dans le domaine de l'emploi, la législation nigérienne consacre l'égalité entre l'homme et la femme.

L'analyse des statistiques selon le genre montre une faible participation des femmes à la vie active. En effet, le taux d'activité est de 36,5% pour les femmes et 82,5% pour les hommes. En milieu urbain, 26,8% des femmes et 65,6% des hommes sont actifs. En milieu rural, 38,6% des femmes et 86,5% des hommes sont actifs.⁷ Ce faible taux d'occupation des femmes par rapport à celui des hommes peut s'expliquer par la non prise en compte du travail domestique de la femme dans la comptabilité nationale.

Au niveau des fonctions administratives, il y a trois fois plus d'hommes que de femmes. Cette inégale représentation des femmes peut s'expliquer par la faible proportion des femmes qui arrivent à franchir les multiples barrières socioculturelles pour accéder à la fonction publique et au seuil de qualification professionnelle requis pour occuper un emploi.

⁷ Source : RGPH 2012

2.3.2. Situation dans le Secteur Economique

D'une manière générale, les femmes et les hommes sont présents dans tous les secteurs d'activités économiques en milieu rural comme en milieu urbain. Cependant, la participation des différents groupes est calquée sur la division sexuelle du travail. De manière spécifique, les femmes se limitent plus aux activités marquées par le faible budget-temps, ce qui ne leur permet pas de s'investir efficacement dans les activités de production rentables et mieux rémunérées.

- **Dans le sous-secteur agricole**

L'agriculture pluviale et irriguée est la principale activité des populations nigériennes et contribue pour 25% au PIB. Selon le Recensement Général Agricole et du Cheptel (RGAC) 2006, le sous-secteur agricole emploie 11,3% des ménages agricoles dirigés par un homme et 7,9% des ménages dirigés par une femme.

Dans l'agriculture pluviale, les femmes participent essentiellement au processus de production mais sont moins présentes dans la gestion des produits agricoles et dérivés. Au niveau de l'agriculture irriguée qui se pratique sous forme de maraîchage ou de riziculture généralement après la saison des pluies, les femmes pratiquent plus le maraîchage mais le plus souvent sur des parcelles de petite superficie (0,5 ha)⁸.

Qu'il s'agisse de l'agriculture pluviale ou de l'agriculture irriguée, l'accès à la terre par voie de succession est le mode dominant et est généralement réservé aux hommes (36% des femmes possèdent des terres en 2012). Mais l'accès à la propriété de la terre est possible pour l'homme comme pour la femme par voie d'acquisition à titre onéreux. L'accès aux financements du secteur est également inégal du fait des critères d'éligibilité (rendement, productivité, apport) qui l'accompagnent et auxquels les femmes peuvent difficilement répondre.

⁸« Genre et Développement, une approche nigérienne », Programme Femmes Niger, Coopération Suisse, édition AC D2000

En général, les crédits alloués à la femme sont de petites sommes provenant des réseaux informels et sont le plus souvent investis dans des domaines autres que la production. Les hommes, par contre, bénéficient souvent de crédits plus substantiels destinés à l'acquisition des équipements de production et à la commercialisation.

Une étude réalisée par le NEPAD en 2012 dans le cadre de son programme d'appui à l'égalité de genre, au changement climatique et à l'agriculture, a démontré que :

- 65,3% des hommes et 43,7% des femmes ont accès aux services de vulgarisation ;
- 67,5% des hommes et 32,5% des femmes ont accès aux engrais ;
- 62% des hommes et 38% des femmes ont accès aux semences ;

- **Dans le sous- secteur de l'élevage**

Le sous-secteur de l'élevage est considéré comme la deuxième activité de l'économie nigérienne et tout comme l'agriculture, il concerne les populations dans tous les milieux de résidence et dans tous les modes de vie (sédentaire et nomade). Les hommes et les femmes participent à toutes ces formes d'élevage mais de manière différente.

Selon le RGAC 2006, 24% des ménages dirigés par les femmes contre 9% des ménages dirigés par les hommes ont pour activité principale l'élevage. Au niveau de la possession du bétail, la femme et l'homme ont tous les deux accès au bétail (51% pour les hommes et 37% pour les femmes chefs de ménage).

- **Dans le sous-secteur de la pêche**

La filière pêche enregistre la participation des hommes et des femmes. Les hommes sont beaucoup plus présents dans la production (capture du poisson) alors que les femmes sont plus présentes dans la transformation et la commercialisation des produits.

Les hommes sont propriétaires des moyens de productions les plus performants (pirogue, filet, etc.). Lorsque l'activité est familiale, les femmes sont utilisées

comme main d'œuvre. Même si le problème d'accès à la filière, entre les hommes et les femmes, ne se pose pas, le contrôle de la production et des revenus tirés de la commercialisation des produits est en défaveur des femmes. Cette situation s'explique par la gestion familiale de la filière. En outre on constate une faible organisation dans les maillons de transformation, de commercialisation et l'insuffisance de la professionnalisation des hommes et des femmes que requiert l'activité de pêche.

- **Dans le sous-secteur du commerce**

Le commerce est une activité pratiquée à la fois par les hommes et les femmes. Les activités commerciales se déroulent essentiellement dans le secteur informel. Ce sous secteur enregistre plus des femmes en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, en milieu urbain, 49% des femmes exercent en tant qu'employées et indépendantes du commerce contre 44,9% chez les hommes. En milieu rural, cette proportion est de 8,4% chez les femmes pour 2,7% chez les hommes.

- **Dans le sous-secteur de l'artisanat**

Au Niger, l'artisanat est un sous secteur qui occupe environ 900 000 personnes réparties dans 420 000 Micros et Petites Entreprises de Production, de Services ou d'Arts aussi bien en milieu rural (plus de 60 %) qu'en milieu urbain. C'est le sous secteur par excellence des femmes et des jeunes (68 %), et des personnes handicapées (2%). En effet, ce sous-secteur contribue à hauteur de 11% au PIB et fait vivre plus de 25% de la population dont plus de 60% sont des femmes.⁹

Dans ce sous-secteur, plusieurs femmes leaders ont pu transcender les préjugés sociaux et autres pesanteurs afin de s'imposer dans le domaine de l'entrepreneuriat. Cette action a eu un effet multiplicateur car ces petites entreprises d'artisanat font vivre de milliers de femmes et d'hommes, contribuant ainsi de manière significative à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

⁹Source: MT/A, SAFEM, octobre 2016

La différence selon le genre n'est pas très significative en milieu urbain (21,7% de femmes contre 22,3% d'hommes) par rapport au milieu rural où le sous-secteur compte 5,3% de femmes pour 1,4% d'hommes.

- **Dans le sous-secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

L'évolution de l'espace médiatique au Niger a été marquée par une augmentation en nombre des chaînes de radios, de télévisions publiques et privées et des organes de la presse écrite. Cela a été une opportunité pour les femmes techniciennes, journalistes, animatrices de se faire embaucher ou de s'exercer dans ce métier. De même, les médias ont contribué à faire accroître les voix des femmes dans le processus de prise de décision.

La Création des Centres Multimédias par le Ministère en charge de la Promotion de la Femme depuis 2009, dans les régions, a accru l'accès des femmes aux TIC.

Pour l'utilisation des médias, la proportion de la population de 15 à 49 ans est de 4% pour les hommes et 1% pour les femmes. Les données se présentent respectivement comme suit :

- 2,1% des femmes et 4,7% des hommes lisent le journal;
- 14,7% des femmes et 19,7% des hommes regardent la télé ;
- 36,2%, des femmes et 43,8% des hommes écoutent la radio ;
- 1,4 % des femmes et 3,4% des hommes utilisent les trois médias ;
- 59% des femmes et 51,2% des hommes n'utilisent aucun média.¹⁰

2.3.3 Situation de Pauvreté

La situation de pauvreté est mesurée à travers un indicateur qui permet d'attribuer à chaque ménage un certain niveau de bien-être. Il est construit à partir de la dépense totale annuelle de consommation des ménages par tête. L'agrégat de consommation calculé au niveau du ménage est ainsi normalisé en le divisant par la taille du ménage et par un déflateur spatial du coût de la vie.

¹⁰ Source : EDSN 2012

La pauvreté touche 45,4% des nigériens selon l'ECVMA 2014 contre 48,2% en 2011. La situation de la pauvreté cache des disparités selon le milieu de résidence. La pauvreté au Niger est rurale. Ainsi, 94,1% des ménages pauvres vivent en milieu rural et 54% des ménages pauvres dirigés par les hommes vivent en milieu rural contre 40% des ménages dirigés par les femmes.

Selon le sexe du chef de ménage, 32% des ménages dirigés par les femmes sont pauvres alors que ce taux est de 46,9% pour les ménages dirigés par les hommes. Aussi, en termes de profondeur, le taux de pauvreté est respectivement de 13,8% chez les hommes contre 9,4 % chez les femmes.

En termes d'inégalité, la pauvreté est caractérisée par une disparité plus accentuée chez les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes. En effet, l'inégalité de condition de vie est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes que dans les ménages dirigés par les hommes (0,335 chez les femmes contre 0,321 chez les hommes en 2014).

2.4 GENRE, GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE

2.4.1. Gouvernance

- **Au plan juridique**

La participation des femmes aux niveaux politique, public, syndical et dans le secteur privé connaît des avancées. Au plan international, le Niger a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains en général et celles qui prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en particulier la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Au niveau national, conformément à la Constitution, les textes législatifs et réglementaires en vigueur reconnaissent pour l'essentiel, aux hommes et aux femmes les mêmes droits pour l'accès aux services et aux ressources.

La coexistence des droits coutumier et moderne, ouvre des opportunités de choix

aux voies de recours.

Des obstacles à l'égalité de chances dans les rapports de genre sont notamment liés à l'insuffisance de modalités et de procédures d'application. De même, l'influence des traditions et des tabous culturels, dans leur grande majorité, encourage la perpétuation de certains actes discriminatoires à l'égard de la fille et de la femme.

- **La participation à la prise de décision et à la gestion du pouvoir**

La participation politique de la femme a connu une avancée même si par ailleurs la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles reste à améliorer.

En 2000, le Niger a adopté la loi n°2000-008, qui instituait à titre transitoire, le système de quota dans les fonctions électives (10%), au Gouvernement et dans l'Administration de l'Etat (25%) de l'un ou l'autre sexe. En 2014, cette loi a été révisée à la hausse portant le taux des postes électifs de 10% à 15%.

Ainsi, aux élections législatives de 2016, on compte 27 femmes députées sur 171 soit une représentation de 15,78% des femmes au Parlement.

Aujourd'hui, le défi de la participation est celui du renforcement de l'accès des femmes à la prise de décision mais surtout celui d'amener les hommes et les femmes à pouvoir gérer et contrôler la décision comme des partenaires à part entière.

- **Le Civisme et la citoyenneté responsable**

Une étude sur l'état des lieux du civisme et de la citoyenneté au Niger conduite en 2015 indique que la situation est caractérisée par une forte prédominance de comportements inciviques tant au niveau des hommes que des femmes notamment à travers des manquements :

- aux obligations de faire (protéger les biens publiques en danger ...)
- aux obligations de ne pas faire (détruire les biens publiques ...)
- aux obligations de donner (payer les impôts et taxes...)

Ainsi, des valeurs sociales positives, telles que l'honnêteté, la rigueur morale, le sens de l'entraide, la solidarité, le respect de la parole donnée, le don de soi, la tolérance, la dignité, l'amour du travail bien fait, l'hospitalité se perdent progressivement.

2.4.2 Paix et Sécurité

Le Niger connaît ces dernières années d'importants troubles sécuritaires liés aux remous sociopolitiques survenus en Libye (2011) et le conflit armé au nord du Mali depuis 2012. A cela s'ajoutent les exactions du groupe terroriste Boko Haram dans le nord-est du Nigéria qui ont aggravé la situation sécuritaire du pays avec le déplacement de plusieurs milliers de personnes (en particulier des femmes et des enfants), des enlèvements et de l'utilisation des femmes et des enfants dans les conflits armés.

Avec la création en août 2011 de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) le Niger, avec l'appui des partenaires au développement a mis en œuvre plusieurs projets et programmes pour supporter les victimes d'une part et d'autre part pour la consolidation de la paix en renforcement la prévention et la gestion des conflits en mettant un accent particulier à l'implication des femmes comme actrices importantes aux processus de paix et de gestion des conflits. Dans ce cadre, plusieurs organisations féminines existent et œuvrent dans le domaine de la gestion non violente des conflits.

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Femme, Paix et Sécurité reconnaît les impacts négatifs particuliers qu'ont les conflits armés sur les femmes et l'importante contribution que les femmes peuvent apporter à la paix, à la sécurité et à la réconciliation. Elle exhorte à une représentation accrue des femmes dans la prévention et la gestion des conflits. Elle souligne en particulier la nécessité de tenir compte de la perspective du genre dans la mise en œuvre des accords de paix, notamment en appuyant les initiatives de paix prises localement par des femmes, en respectant les droits humains des femmes et des filles.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la résolution 1325, le Niger a élaboré en octobre 2016 un plan d'action national 2017-2019 sur la base du plan d'action régional de la CEDEAO.

2.5 GENRE, DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE ET MIGRATION

2.5.1 Dividende Démographique

Un dividende démographique est un surcroît de croissance économique qui se produit lorsque la proportion de la population active est supérieure à celle des personnes n'étant pas ou n'étant plus en âge de travailler (PDES).

La baisse du taux annuel de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge de la population. Les jeunes dépendants sont moins nombreux par rapport à la population en âge de travailler. Ce phénomène crée une opportunité de croissance économique plus rapide à condition de mettre en œuvre des politiques sociales et économiques et des investissements adaptés. Toutefois, les avantages d'un dividende démographique peuvent être importants mais les gains ne sont ni automatiques ni garantis.

Une transition démographique ne peut se réaliser en l'absence d'un environnement favorable à l'équité de genre qui permettrait aux couples d'espacer les naissances et d'encourager les femmes à faire partie de la population active et à contribuer davantage au bien-être économique de leur famille.

Dans le but de progresser en matière d'égalité de genre et de favoriser la croissance économique, le Niger doit davantage mettre l'accent sur des politiques qui encouragent la scolarisation des filles, l'utilisation des méthodes de planification familiale et l'acquisition de compétences nécessaires à l'autonomisation économique et politique des femmes.

2.5.2 Migration

L'Organisation Internationale de la Migration (OIM), définit la migration ou mouvement migratoire comme le déplacement d'une personne ou d'un groupe

de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire.

Le phénomène de la migration connaît une croissance accrue puisque la proportion des migrants a augmenté de près de 2 points entre 2001 et 2012.

On note également, une portion importante des femmes dans la migration marquée par une tendance au retour plus faible que chez les hommes. 10,7% des personnes ont effectué la migration au cours des 12 derniers mois précédant la date du recensement.

Il ressort de l'analyse différentielle selon le sexe, que la migration masculine est plus importante puisque 13,15% des hommes sont concernés par le phénomène contre 10,73% chez les femmes.

Les jeunes filles et garçons quittent leurs villages en direction des centres urbains où ils sont employés comme domestiques de maison. Ceux-ci sont très souvent exposés à de risques de violences multiformes du fait de leur vulnérabilité économique et sociale.

2.6 GENRE, ENVIRONNEMENT ET URGENCES HUMANITAIRES

Les effets conjugués des changements climatiques, de la pauvreté et des instabilités sociopolitiques et sécuritaires affectent plusieurs milliers de personnes.

2.6.1 Environnement et Changement Climatique

Le Niger est un immense pays aux deux tiers (2/3) désertique qui fait face à l'aridité du climat sans cesse croissante, marquée par une pluviométrie très faible entraînant des perturbations fréquentes. Ces conditions climatiques difficiles constituent un obstacle majeur limitant les capacités de production et les rendements agricoles, occasionnant de ce fait une insécurité alimentaire récurrente. Cette insécurité affecte gravement les populations en général et les femmes et leurs biens en particulier.

Des études sur la vulnérabilité et la résilience aux changements climatiques ont révélé que les secteurs socio-économiques les plus vulnérables aux effets néfastes

des changements climatiques sont l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, la foresterie, la faune, la pêche et la santé. Ces études ont identifié l'intégration des questions de genre comme un objectif majeur des stratégies nationales.

2.6.2 Urgences Humanitaires et Gestion des Risques et Catastrophes

Le contexte humanitaire au Niger est caractérisé par une combinaison de plusieurs facteurs naturels et anthropiques ayant pour conséquences l'insécurité alimentaire, la malnutrition, les épidémies saisonnières, les inondations et les problèmes liés aux mouvements de populations.

Concernant les foyers de tension et conflits armés consécutifs aux crises et instabilités dans certains pays limitrophes du Niger, ils ont pour conséquences directes les déplacements forcés qui ont comme corollaires:

- l'insécurité alimentaire qui touche chaque année plus d'un million de personnes en raison des chocs récurrents que connaît le pays et qui affectent les moyens d'existence des populations et affaiblissent leurs capacités de résilience. Selon les résultats de l'enquête sur la vulnérabilité alimentaire de 2016, deux (2) millions de personnes, soit près de 12% de la population sont affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles ;
- la prévalence de la malnutrition aiguë globale qui est de 12,9% dans les régions de Maradi et d'Agadez, de 11,7% à Zinder et de 11,4% à Diffa ;
- La situation sanitaire caractérisée par la prévalence des épidémies telles que le choléra, la méningite, la rougeole ;¹¹

En fin 2016, les populations sujettes aux déplacements forcés (refugiés, déplacés internes et retournés) sont estimées à près de 300 000 personnes réparties sur plusieurs camps et sites dans les régions de Diffa et Tillabéri. De même, les catastrophes naturelles, notamment les inondations et les sécheresses, sont de plus en plus fréquentes et affectent des milliers de personnes.

La majorité de ces personnes affectées ont besoin d'une assistance humanitaire en termes d'accès aux abris et biens non alimentaires, à l'eau potable, aux soins de santé, d'hygiène et d'assainissement, aux vivres et à l'éducation.

¹¹ Source EDSN 2012

Il ressort de cette analyse, les principaux constats suivants :

- ✓ une inégalité de statut et de position dans la famille et dans la société qui restreint les chances d'éducation des femmes, limite leurs capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de la communauté avec les mêmes chances que les hommes ;
- ✓ un niveau inégal d'instruction, d'éducation et de qualification et une précarité de la santé de la reproduction des femmes qui affectent son capital social, compromettent sa productivité, limitent son accès aux opportunités de développement et par conséquent l'atteinte du dividende démographique par le pays ;
- ✓ une quasi-invisibilité du travail des femmes dans les agrégats économiques et un faible accès aux ressources et aux bénéfices du développement, malgré une contribution effective à l'économie de ménage et à l'économie de marché. Cette situation justifie en grande partie le faible pouvoir économique des femmes et la féminisation de la pauvreté ;
- ✓ une jouissance inégale de leurs droits et un exercice différencié de leurs devoirs au sein de la famille et de la société malgré l'égalité de droit établie entre l'homme et la femme par la Constitution du Niger ;
- ✓ une sous-représentation et une faible implication des femmes dans les instances de décision justifiant leur faible capacité à influencer les orientations et les mesures prises en matière de développement ;
- ✓ une prise en compte encore insuffisante de la dimension transversale du genre dans les actions de développement et le financement des besoins différenciés des hommes et des femmes. Cet état de fait compromet la réduction des inégalités et, en conséquence, l'atteinte des objectifs de croissance et de développement durable du pays ;
- ✓ une efficacité limitée des interventions des Organisations de la Société Civile dans le domaine du genre et de la promotion de la femme due notamment à (i) l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers dont elles disposent, (ii) l'insuffisance des compétences en genre

disponibles en leur sein et (iii) la non harmonisation et la dispersion de leurs interventions ;

- ✓ une faible performance des mécanismes de coordination et d'appui technique des institutions gouvernementales par rapport à l'intégration du genre notamment dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation et aux niveaux des Cellules genre et de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre ;
- ✓ une faible capacité de résilience des hommes et des femmes face au changement climatique, aux urgences humanitaires et aux menaces sécuritaires dont la récurrence et l'ampleur affectent gravement les populations en général et les femmes et leurs biens en particulier.

CHAPITRE 3 : ORIENTATION STRATEGIQUE POUR L'EQUITE DE GENRE

L'analyse de la situation comparée, des hommes et des femmes, sur les plans social, économique, juridique et politique, révèle une situation différenciée liée à des disparités importantes basées sur le genre. Il apparaît ainsi, que ces disparités affectent davantage les femmes, justifiant du coup les mesures spécifiques qui leur sont adressées.

3.1 VISION

La Politique Nationale de Genre vise à l'horizon 2027 à : **« bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».**

Cette vision cadre parfaitement avec celle de la SDDCI Niger 2035 qui est d'être **« un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire ».**

3.2. Mission

La Politique Nationale de Genre a pour mission la protection et la promotion des droits des femmes et des hommes en vue de leur participation équitable à la vie civique, économique, sociale, culturelle et politique, et de l'harmonisation des rapports sociaux entre toutes les catégories.

3.3 OBJECTIFS

L'objectif global de la PNG est de contribuer à la création d'un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger.

Cela requiert des changements au niveau des mentalités et comportements des populations, des approches et méthodes d'intervention innovantes de la part des institutions compétentes.

De manière spécifique cette PNG vise à :

1. *Instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger ;*
2. *Assurer l'intégration effective du genre en tant que variable dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.*

3.4. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNG

En choisissant d'énoncer les principes directeurs de la PNG, le Niger vise à gagner la bataille du développement économique durable fondée sur un partenariat actif hommes/femmes, filles/garçons.

Le premier principe : l'intersectorialité commande la reconnaissance par tous les acteurs de la Politique Nationale de Genre comme cadre de référence en matière de développement.

Le deuxième principe renvoie à l'interdépendance des enjeux et des objectifs de la PNG qui exige une synergie des interventions dans une démarche harmonisée et axée sur les résultats en termes de satisfaction des besoins différenciés des hommes et des femmes dans tous les domaines.

Le troisième principe est lié à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace que toutes les parties prenantes s'engagent à respecter.

Le quatrième principe basé sur l'universalité rappelle que la réalisation de l'égalité des sexes ne signifie pas que les femmes deviennent identiques aux hommes, mais exige des mesures pour éliminer spécifiquement les inégalités entre les sexes, qui, en majorité sont en défaveur des femmes.

3.5 AXES STRATEGIQUES

Sur la base de l'analyse de la situation du genre au Niger, la PNG est articulée autour de quatre (4) axes stratégiques qui sont:

- **Axe 1** : *Amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes.*
- **Axe 2** : *Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir.*
- **Axe 3** : *Autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques, la gestion des risques et catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires.*
- **Axe 4** : *Renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat.*

Le cadre d'orientation de la PNG est bâti autour de ces axes stratégiques. Chaque axe stratégique est décliné en objectifs spécifiques et stratégies d'intervention en vue de réduire les inégalités de genre identifiées dans l'analyse de situation.

Axe stratégique 1 : Amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes.

Cet axe concerne les changements de mentalités des hommes et des femmes, les attitudes et les pratiques propices à l'égalité de reconnaissance et de traitement envers les femmes y compris le renforcement de leurs capacités de décision et d'action. Il soutient l'accès des femmes aux services sociaux de base (Santé, Santé de la Reproduction, Education, Citoyenneté Responsable, Eau, Hygiène et Assainissement, etc.) qui sont déterminants dans la constitution des capacités et du capital humain du pays.

Pour réaliser ces changements, il conviendrait de retenir les actions prioritaires ci-après:

- promouvoir un environnement socioculturel favorable à l'équité et à l'égalité de reconnaissance, de traitement, de chances, au civisme et à la citoyenneté responsable envers les femmes et les hommes;
- assurer la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation ;
- réduire le taux de déperdition scolaire tant chez les garçons que chez les filles ;
- réduire le taux de l'analphabétisme des adultes et de l'écart entre les hommes et les femmes ;
- assurer la prise en compte des besoins différenciés en santé de la reproduction des femmes, des adolescent(e)s et des hommes ;
- réduire les taux de mortalité maternelle et infantile et le taux de fécondité;
- promouvoir la scolarisation de la jeune fille ;
- promouvoir la participation et la représentativité des femmes et des jeunes aux processus de médiation, de prévention et de gestion des conflits ;
- accroître les capacités des hommes et des femmes à travers une Communication pour un Changement Social et de Comportements (CCSC)¹² afin qu'ils deviennent des acteurs clés pour bénéficier du dividende démographique.

La réalisation de ces actions prioritaires sera soutenue par les stratégies suivantes :

- un vaste programme de sensibilisation, de mobilisation sociale et de plaidoyer des différents acteurs de la société en faveur de l'équité et de l'égalité de genre au niveau des ménages et des communautés;

¹² CCSC : nouvelle stratégie de communication développée dans le cadre du SWEDD

- un plaidoyer pour une meilleure participation et représentation des femmes dans la médiation, la gestion des conflits, les instances décisionnelles et les missions de paix et de sécurité ;
- le développement de partenariats avec les institutions spécialisées en matière de prévention et gestion des conflits au niveau national, régional et international et la promotion de la recherche sur le genre.

Axe stratégique 2: Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir.

Au Niger, l'égalité de droit est garantie à tous, hommes, femmes, garçons et filles par la Constitution. Cependant, la pleine jouissance par les femmes et les filles, de leurs droits n'est pas effective en raison notamment, de la méconnaissance des textes et des pesanteurs socioculturelles. Les femmes restent également limitées dans leur autonomie d'action et de prise de décision.

A travers cet axe stratégique, la PNG entend œuvrer d'une part à une plus grande application des droits des femmes et de la petite fille et d'autre part au renforcement de la participation des femmes dans les instances de décision à travers les actions prioritaires suivantes :

- instaurer un environnement juridique favorable à l'équité et à l'égalité de genre ;
- garantir l'application des droits des femmes et des filles conformément à la Constitution et aux conventions internationales ratifiées par le Niger ;
- réduire les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- assurer un égal exercice des droits civiques et politiques par les femmes et les hommes à tous les niveaux.

La réalisation de ces actions prioritaires sera soutenue par les stratégies ci-après:

- l'harmonisation des textes et renforcement du cadre législatif et réglementaire spécifique pour lutter contre les VBG ;

- l'IEC/CCC, plaidoyer et lobbying en direction des acteurs sur les droits humains ;
- le renforcement des capacités des acteurs et actrices et développement des structures de prise en charge des victimes de VBG;
- le développement du partenariat entre les communautés et les services juridiques et judiciaires pour faciliter l'accès des femmes et des hommes aux prestations ;
- le renforcement des capacités des acteurs et actrices pour la promotion du leadership féminin et la participation politique des femmes.

Axe stratégique 3 : Autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, la gestion des risques et catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires.

Cet axe stratégique vise l'accroissement de la productivité, de la capacité de production des femmes et l'amélioration de leur niveau de revenu à travers les actions prioritaires suivantes :

- réduire le temps et la pénibilité des tâches domestiques ;
- accroître les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisés par les femmes et les hommes ;
- accroître l'accès des femmes et des hommes aux opportunités économiques et à un emploi décent;
- améliorer la visibilité des contributions des femmes et des hommes à l'économie domestique et de marché ;
- améliorer la résilience des femmes et des hommes face aux changements climatiques ;
- réduire le phénomène de migrations des hommes, des femmes et des enfants ;
- accompagner les femmes et les hommes réfugiés, déplacés, retournés ainsi que les victimes des catastrophes ;
- mettre en place des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation des actions humanitaires.

La réalisation de ces actions prioritaires sera soutenue par les stratégies ci-après:

- le renforcement de l'accès aux TIC, aux technologies et aux services énergétiques afin de réduire le temps et la pénibilité des activités domestiques et faciliter l'accès au marché de travail aux femmes et aux hommes;
- le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et de gestion, l'accès aux moyens de production ainsi que leur contrôle par les femmes et les hommes;
- le renforcement des offres de services financiers aux activités des femmes et des hommes;
- le renforcement des capacités d'intervention des femmes pour évoluer dans le secteur formel à travers l'initiative Mata Masu Du bara (MMD);
- le renforcement des structures d'accueil et de prise en charge des migrants et des victimes de catastrophes ainsi que leur accompagnement et leur réinsertion socioéconomique.

Axe stratégique 4 : Renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat.

La mise en place d'un dispositif performant au niveau institutionnel ainsi que l'harmonisation et la synergie des interventions dans le domaine du genre sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace de la PNG.

Les actions prioritaires suivantes sont retenues :

- renforcer les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation ;
- renforcer les capacités de tous les acteurs en genre, VBG, leadership, dividende démographique, urgences humanitaires, paix et sécurité en lien avec le genre;
- développer des partenariats stratégiques pour une meilleure mise en œuvre de la PNG.

La réalisation de ces actions prioritaires sera soutenue par les stratégies ci-après:

- la mise en place des mécanismes de coordination, de partenariat et de suivi-évaluation définis dans la PNG ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des acteurs sur toutes les thématiques en lien avec le genre ;
- la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la PNG ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un plan de communication pour la mise en œuvre de la PNG.

CHAPITRE 4: CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE

L'exécution efficace de la PNG dépendra de la pertinence du cadre institutionnel et organisationnel qui sera mis en place pour soutenir sa mise en œuvre. Pour cela, il doit satisfaire à deux conditions, à savoir (i) l'identification des acteurs, parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG et la définition précise de leurs rôles ; (ii) l'identification des organes et mécanismes qui les composent.

4.1. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA PROMOTION DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE DE GENRE

■ La Présidence de la République et le Cabinet du Premier Ministre

Ces deux hautes institutions sont les maillons, décisionnel et stratégique de la mise en œuvre de la PNG. Les Conseiller(ère)s Genre nommé(e)s à leur niveau sont les points focaux genre pour assurer le suivi des questions relatives à l'équité et l'égalité de genre et le plaidoyer pour la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat du Niger aux niveaux national, régional et international. Ils/Elles doivent pour cela collaborer étroitement avec le Ministère en charge du Genre.

■ L'Assemblée Nationale

Les parlementaires sont des partenaires incontournables pour la défense de l'équité et de l'égalité de genre et pour le plaidoyer en faveur de l'allocation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la PNG. A ce titre, les parlementaires hommes et femmes, joueront un rôle déterminant (i) au sein de l'Assemblée Nationale pour proposer et/ou faire voter les lois favorables à l'égalité et l'équité des droits et (ii) au niveau des communautés pour les sensibiliser et vulgariser les lois.

■ **Le Ministère en charge du Genre**

Le Ministère en charge du Genre est la structure gouvernementale responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la PNG. A ce titre, il a la responsabilité de veiller au respect des engagements pris par le Gouvernement et de fédérer tous les acteurs pour la promotion de l'égalité et l'équité de genre.

Plus spécifiquement, il définit les orientations nécessaires à la planification et à la programmation des actions dans le domaine de l'équité et de l'égalité de genre.

Il coordonne et supervise les interventions en matière de genre, fournit de l'appui-conseil auprès des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la PNG et assure le suivi, l'évaluation et le plaidoyer pour l'équité et l'égalité de genre. De ce fait, il doit assurer la mobilisation des ressources destinées à financer la mise en œuvre de la PNG.

■ **Les Ministères en charge des Finances et du Plan**

Le Ministère du Plan qui a la charge du financement des investissements de l'Etat et le Ministère en charge du Budget sont appelés à jouer un rôle très important dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. A cet effet, ils s'appuieront sur l'Organe Stratégique de Concertation et de Dialogue (Pôle transition Démographique du PDES) pour veiller à ce que les mécanismes de planification, de programmation, de gestion, de financement et de suivi-évaluation tiennent compte du genre afin que les Ministères techniques prennent en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes dans leurs programmes et budgets.

■ **L'Institut National de la Statistique (INS)**

L'INS qui relève également du Ministère en charge de la Planification, est un levier important dans le processus d'intégration du genre dans les interventions de développement et dans le suivi des effets de cette intégration sur les groupes cibles.

A ce titre, il travaillera en étroite collaboration avec le Ministère en charge du Genre pour la production et l'analyse des données désagrégées par sexe et la constitution d'une banque de données sur le genre.

▪ **L'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG)**

L'Etat du Niger, dans sa volonté d'assurer l'équité et la justice sociale a créé par décret n° 2015-524/PRN/MP/PF/PE du 02 octobre 2015, une structure de veille et d'analyse des relations hommes, femmes dénommée Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG). L'Observatoire incite les institutions à accorder une attention particulière aux statistiques sur le genre et à les intégrer dans les rapports et bilans.

Cette institution est d'importance capitale pour le contrôle et le suivi de l'opérationnalité ainsi que de l'effectivité de l'application des engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière de genre. Elle est autonome et rattachée au Cabinet du Premier Ministre par décret n° 2017-428/PRN/PM du 24 mai 2017.

▪ **Les Ministères Techniques**

Les ministères techniques sont les structures gouvernementales en charge des politiques et programmes relevant des différents secteurs d'activités.

Du fait du caractère transversal du genre, ces Ministères sont directement impliqués dans la mise en œuvre de la PNG. A cet effet, les cellules genre des Ministères ont un rôle déterminant à jouer notamment en assurant le suivi de la prise en compte systématique du genre dans les politiques, programmes et projets de développement.

▪ **Les Organisations de la Société Civile (OSC)**

Les ONG et Associations ainsi que les réseaux travaillant dans le domaine Genre et Développement ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la PNG. En partenariat avec les Ministères techniques et le Ministère en charge de Genre, les Organisations de la Société Civile actives sur le terrain seront impliquées dans

l'exécution de la PNG à travers des protocoles de collaboration entre les parties concernées. Elles ont aussi un rôle de veille à jouer.

▪ **Les Partenaires Techniques et Financiers**

Les institutions de coopérations bilatérale et multilatérale sont des partenaires indispensables dans la mise en œuvre de la PNG. A ce titre, l'Organe Stratégique de Concertation et de Dialogue (Pole transition Démographique du PDES) est un cadre de mobilisation des ressources, de concertation et de dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.

▪ **Les Collectivités Décentralisées**

Les Collectivités Décentralisées seront directement impliquées dans la mise en œuvre de la PNG à travers leur Plan de Développement. A cet effet, elles travailleront en étroite collaboration avec les Services Déconcentrés du Ministère en charge de Genre en vue de garantir la prise en compte du genre dans les interventions à la base.

▪ **Les Universités et les Instituts de Recherche**

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche joueront un rôle crucial à travers la mise en place de mécanismes visant l'intégration de la dimension genre dans leur système de fonctionnement et dans leurs programmes de formation et de recherche.

▪ **Les Professionnels de la Communication**

Les médias, les communicateurs traditionnels, les relais communautaires et les artistes seront également des partenaires privilégiés pour l'information et la sensibilisation des populations pour un changement de comportement. Ils appuieront les actions de plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion pour la création d'un environnement favorable à la promotion du genre. Ils seront au cœur de la stratégie de communication qui devra accompagner la mise en œuvre de la PNG.

■ **Le Secteur Privé**

Les entreprises et les organisations patronales sont également des partenaires d'exécution. Elles auront à soutenir la mise en œuvre de la PNG et de son Plan d'actions. A ce titre, elles ont pour mission d'assurer la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans leurs entreprises et activités.

■ **La Chefferie Traditionnelle et les Leaders Religieux**

Ils sont des acteurs stratégiques pour les changements structurels souhaités en matière d'équité et d'égalité de genre de par leur statut et capacité d'influence. Ils auront à soutenir les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale sur les enjeux liés au genre.

■ **La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)**

La CNDH appuiera les actions de plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion pour la création d'un environnement favorable à la promotion des droits humains.

■ **Les Partis Politiques**

Ils sont des acteurs stratégiques pour des actions de sensibilisation et de mobilisation sociale pour un changement de comportement de leurs militants en faveur de l'équité et de l'égalité de genre. Ils doivent également œuvrer pour l'application de la loi sur le quota.

■ **Les Groupes Cibles Bénéficiaires**

Les groupes cibles ne seront pas des bénéficiaires passifs, mais plutôt des acteurs bénéficiaires. Ils devront s'investir pleinement dans la définition de leurs besoins et priorités, dans la formulation des projets et programmes devant répondre à leurs préoccupations. Ils seront également impliqués dans les activités de suivi-évaluation de la PNG.

4.2. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION, DE COORDINATION, DE COMMUNICATION ET DE SUIVI-EVALUATION

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG est articulé comme suit :

■ Le Comité Interministériel Genre et Développement (CIGD)

Le CIGD est l'organe d'orientation et de décision sur les questions liées au genre au Niger. Il est présidé par le Premier Ministre et siège au moins une fois par an. Il est chargé de :

- établir une feuille de route pour chaque Ministère pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ;
- examiner l'état de mise en œuvre de la feuille de route par chaque département ministériel ;
- donner des orientations et directives nécessaires à la promotion de l'équité et de l'égalité de genre.

■ L'organe stratégique de concertation et de dialogue

L'organe stratégique de concertation et de dialogue est le Pôle « transition démographique », mis en place dans le cadre du Plan de Développement Economique et Social (PDES).

L'intégration du genre dans le schéma institutionnel du PDES a pour avantage ; (i) d'offrir à la PNG un cadre stratégique de concertation et de dialogue sur la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ; (ii) de faciliter l'harmonisation des interventions des différents acteurs de la PNG ainsi que la mobilisation des ressources pour le financement des actions.

■ L'Organe Technique de Coordination et de Suivi-Evaluation

Le Ministère en charge du Genre est responsable du pilotage et de la coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la PNG. Dans ce cadre, ses attributions visent à :

- assurer la diffusion et la vulgarisation de la PNG ;
- produire les plans d'actions opérationnels de la PNG ;

- soutenir la mobilisation des ressources pour le financement des programmes de la PNG ;
- renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'opérationnalisation de la PNG ;
- entretenir le dialogue et la concertation avec les parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG ;
- constituer une base de données sur la situation des femmes et des hommes et assurer sa mise à jour régulière ;
- produire des rapports de suivi sur la mise en œuvre de la PNG et un rapport de situation annuel sur l'égalité et l'équité de genre au Niger et en rendre compte au niveau du Comité Interministériel et du Comité National Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers;
- procéder en relation avec les partenaires aux évaluations et assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG par la tenue de réunions périodiques ;
- organiser des missions de suivi et d'évaluation de la PNG.

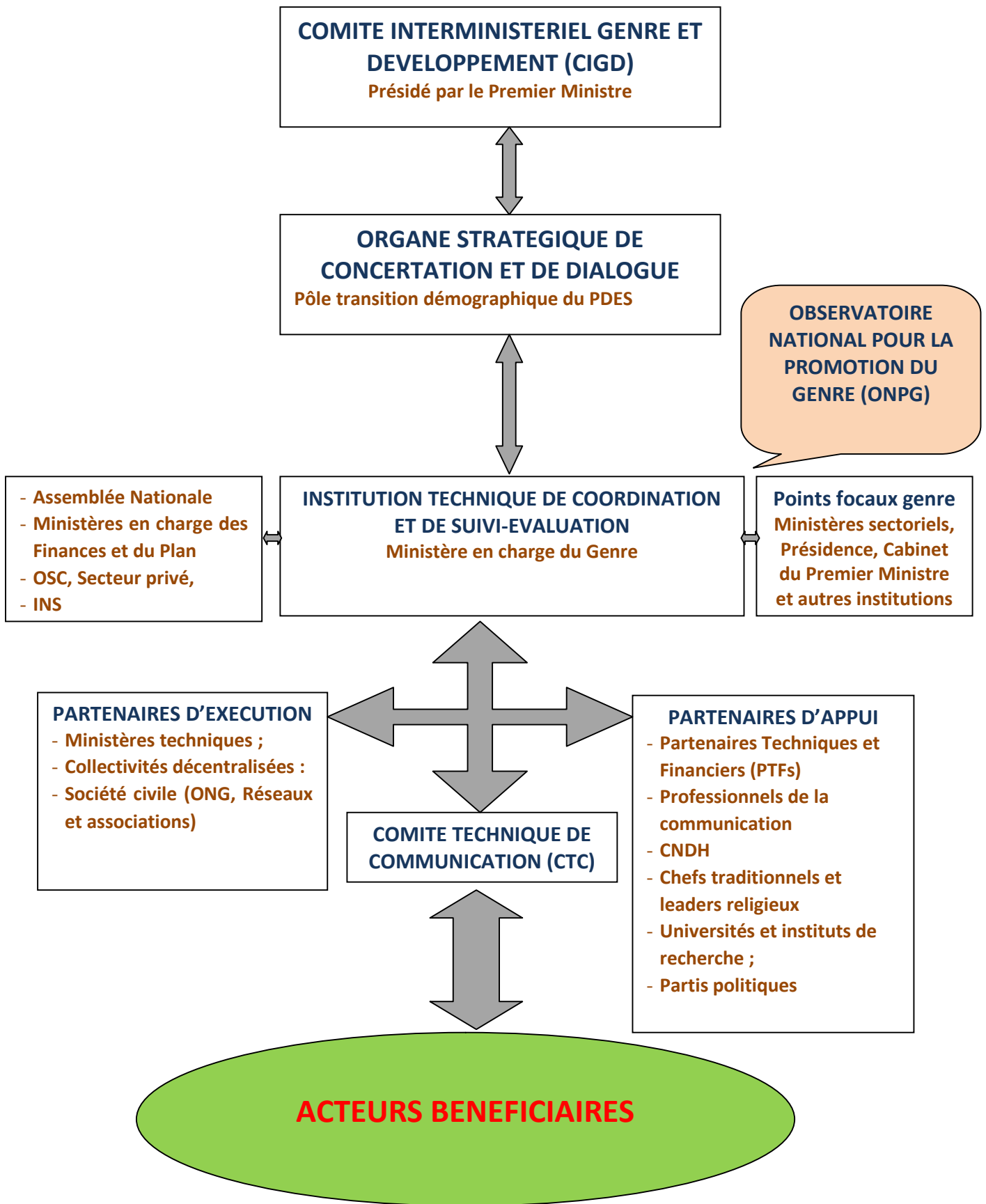
■ **Le Comité Technique de Communication (CTC)**

Le CTC est un organe créé au sein du Ministère en charge du Genre. Il est chargé de :

- diffuser et vulgariser les actions de la PNG ;
- sensibiliser les bénéficiaires et la population cible sur les enjeux liés au genre et développement ;
- faciliter la transmission des informations et messages destinés à la population cible ;
- rendre plus visibles les actions de la mise en œuvre de la PNG.

Ainsi, le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG tel que défini constitue un affermissement de la position et du leadership du Ministère en charge du Genre. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG est ci-dessous schématisé.

CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA PNG



4.3 LES DEFIS DE MISE EN ŒUVRE

En révisant sa Politique Nationale de Genre, le Niger conforte sa volonté de réaliser l'équité et l'égalité entre hommes et femmes pour un développement durable. La mise en œuvre efficiente et efficace de cette politique est un impératif pour le Gouvernement et ses partenaires. A ce titre, les principaux défis à relever sont :

■ **Le défi politique**

Disposer d'un cadre de référence en matière de genre est certes indispensable mais pas suffisant. Il est clair que sa mise en œuvre requiert une volonté affichée des autorités au plus haut niveau et l'engagement actif de toutes les autres parties prenantes.

Cette volonté pour être effective doit se traduire par des mesures destinées à concrétiser d'une part le renforcement institutionnel et technique du mécanisme gouvernemental en charge du genre et d'autre part la création d'un environnement social, juridique, économique et politique favorable à l'équité et à l'égalité de genre.

■ **Le défi technique**

Pour une meilleure promotion du genre au Niger, le Ministère en charge du Genre doit mettre en œuvre deux stratégies d'appui à savoir : une stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la PNG et rendre visible ses résultats.

■ **Le défi financier**

La disponibilité des financements nécessaires à l'exécution de la PNG est une condition sine qua non de sa mise en œuvre. Elle exige :

- une mobilisation des ressources disponibles auprès de toutes les sources de financement existantes (l'Etat, les Institutions bilatérales et multilatérales, les Structures Décentralisées et le Secteur Privé) ;

- un accroissement des ressources allouées qui passe nécessairement par une réallocation tenant compte des besoins liés au genre au niveau des différents secteurs d'activités (budgétisation sensible au genre).

- **Les défis démographiques, environnementaux, climatiques, sécuritaires, humanitaires et migratoires**

L'avènement de ces nouveaux défis constitue une contrainte majeure qui nécessite l'adaptation des orientations stratégiques au contexte actuel. Pour y parvenir, un accent particulier doit être mis sur :

- l'éducation et le maintien des filles à l'école qui reste un défi majeur à relever pour capturer le dividende démographique ;
- la préservation de l'environnement et la restauration des terres dégradées qui sont des facteurs sur lesquels il faut agir pour renforcer la résilience des femmes et des hommes aux changements climatiques ;
- la paix et la sécurité qui constituent un socle de développement équilibré et durable afin de lutter contre les inégalités de genre ;
- la gestion inclusive des situations humanitaires et migratoires qui est nécessaire pour la lutte contre les inégalités de genre.

La concrétisation de telles dispositions est conditionnée par un partenariat engagé entre les différents acteurs de développement, parties prenantes de la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes.

CONCLUSION

La réactualisation de la Politique Nationale de Genre a ouvert la voie à une analyse approfondie de la situation de genre au Niger. Cette revue ainsi faite nous enseigne que le débat sur l'égalité de chance entre les hommes et les femmes est ancré au cœur de la famille, espace largement régulé par les valeurs culturelles et religieuses.

C'est au sein de la famille que les rôles sociaux assignés au garçon et à la fille, à l'homme et à la femme sont signifiés et mis en pratique. Ces rôles induisent des inégalités sociales qui conditionnent leur participation au sein de la communauté dans les sphères sociales, politiques et économiques.

L'analyse de la situation de genre au Niger a révélé des efforts enregistrés dans divers domaines pour réduire les disparités et les discriminations en matière de genre. Les actions majeures prioritaires contenues dans les différents axes stratégiques dans la présente PNG, permettront d'améliorer significativement les relations homme/femme et fille/garçons au Niger

Toutes les interventions en faveur de l'égalité de genre doivent se poursuivre pour agir sur les inégalités structurelles et les contraintes qui en découlent

En révisant sa Politique Nationale de Genre, le Niger adopte résolument une perspective déterminante pour réaliser l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes afin d'asseoir un développement durable. Il lui reste donc à relever le défi de la mise en œuvre avec le concours actif de toutes les parties prenantes au développement du pays.